

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 489

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 28

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« à terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.